



**ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**  
PÉRIODE DE 232 JOURS TERMINÉE LE  
**30 JUIN 2021**

**CORPORATION MINIÈRE MONARCH**  
68 AVENUE DE LA GARE, BUREAU 205  
SAINT-SAUVEUR (QUÉBEC) J0R 1R0  
TÉL. : 1-888-994-4465  
[WWW.MONARCHMINING.COM](http://WWW.MONARCHMINING.COM)  
TSX : GBAR



Période de 232 jours terminée le 30 juin 2021

## **ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

Rapport des auditeurs indépendants.....	3
Etat consolidé de la situation financière .....	9
Etat consolidé de la perte nette et du résultat global.....	10
Etat consolidé des variations des capitaux propres .....	11
Etat consolidé des flux de trésorerie.....	12
Notes afférentes aux états financiers consolidés.....	13



**KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.**  
Tour KPMG, Bureau 1500  
600, boul. de Maisonneuve Ouest  
Montréal (Québec) H3A 0A3  
Canada

Téléphone (514) 840-2100  
Télécopieur (514) 840-2187  
Internet [www.kpmg.ca](http://www.kpmg.ca)

## RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux actionnaires de Corporation Minière Monarch

### ***Opinion***

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de Corporation Minière Monarch (la « Société »), qui comprennent :

- l'état consolidé de la situation financière au 30 juin 2021;
- l'état consolidé de la perte nette et du résultat global pour la période de 232 jours terminée à cette date;
- l'état consolidé des variations des capitaux propres pour la période de 232 jours terminée à cette date;
- l'état consolidé des flux de trésorerie pour la période de 232 jours terminée à cette date;
- ainsi que les notes afférentes aux états financiers consolidés, y compris le résumé des principales méthodes comptables;

(ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de la Société au 30 juin 2021, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour la période de 232 jours terminée à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

### ***Fondement de l'opinion***

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers** » de notre rapport des auditeurs.

Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### ***Questions clés de l'audit***

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période de 232 jours terminée le 30 juin 2021. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport des auditeurs.

### ***Évaluation des indicateurs de dépréciation des actifs de prospection et d'évaluation***

#### ***Description de la question***

Nous attirons l'attention sur les notes 2, 6 et 7 des états financiers. La Société possède des propriétés minières de 8 923 179 \$ et des actifs de prospection et d'évaluation de 17 337 901 \$. La valeur comptable des propriétés minières et des actifs de prospection et d'évaluation fait l'objet d'un test de dépréciation par la Société uniquement lorsqu'il existe des indicateurs de dépréciation, typiquement lorsqu'une des circonstances suivantes s'applique :

- Les droits de prospection ont expiré ou expireront dans un avenir proche;
- Aucune dépense de prospection future importante n'est prévue;
- Aucune quantité commercialement exploitable n'a été découverte, et les activités de prospection et d'évaluation sur cette propriété cesseront;
- Le recouvrement de la valeur des actifs de prospection et d'évaluation via leur développement ou leur vente est peu probable.

Chaque date de clôture, la Société effectue une évaluation des indicateurs potentiels de dépréciation. S'il existe un tel indicateur, la valeur recouvrable de l'actif est estimée.

#### ***Raisons pour lesquelles il s'agit d'une question clé de l'audit***

Nous avons déterminé que l'évaluation des indicateurs de dépréciation des propriétés minières et des actifs de prospection et d'évaluation constituait une question clé de l'audit. Cette question concerne un aspect considéré comme présentant des risques importants d'anomalies significatives en raison de l'ampleur des propriétés minières et des actifs de prospection et d'évaluation. Cette question est l'une des plus importantes du fait des difficultés soulevées par l'évaluation des résultats de nos procédures d'audit visant à apprécier les conclusions de la Société quant à savoir si les facteurs, pris individuellement et collectivement, constituent des indicateurs de dépréciation.

#### ***Façon dont la question a été traitée dans le cadre de l'audit***

Les procédures qui suivent sont les principales procédures que nous avons mises en oeuvre pour traiter cette question clé de l'audit.

Nous avons compris que l'évaluation de la Société des indicateurs potentiels de dépréciation s'alignait sur :

- l'information incluse dans les communiqués de presse de la Société;
- les éléments probants obtenus dans le cadre d'autres aspects de l'audit, y compris les résultats des activités de prospection et toute mise à jour des estimations des ressources et réserves minérales;
- les renseignements obtenus;
  - i) à la suite de la lecture des communications internes destinées à la direction et au conseil d'administration;

- ii) à la suite de la consultation d'informations rendues publiques en vue d'analyser les fluctuations du cours des marchandises concernées.

Nous avons évalué le statut des droits de prospection de la Société en validant auprès de la direction s'il est prévu de ne pas renouveler certains droits et en consultant les registres publics.

Nous avons salué la question de savoir si des dépenses importantes ont été prévues pour la poursuite de la prospection en vue d'évaluer les ressources minérales dans les zones où la Société a le droit de prospection ou si de telles dépenses ont été suspendues en analysant les dépenses budgétées.

### ***Comptabilisation du regroupement d'entreprises sous contrôle commun***

#### ***Description de la question***

Nous attirons l'attention sur la note 4 des états financiers. Le 21 janvier 2021, Yamana Gold (« Yamana ») a acquis toutes les actions en circulation de Corporation Aurifère Monarques dans le cadre d'un plan d'arrangement (l'« arrangement »). En vertu de l'arrangement, Corporation Aurifère Monarques a procédé à une scission en faveur de ses actionnaires par l'intermédiaire de la Société. La Société a reçu tous les actifs et passifs qui n'ont pas été vendus à Yamana, soit les éléments suivants :

- i) la mine Beaufor, la propriété McKenzie Break, la propriété Croinor Gold, la propriété Swanson et l'usine et la propriété Beacon, ainsi que tous les actifs et passifs liés à ces propriétés;
- ii) un montant net en trésorerie de 14 millions de dollars.

En échange, la contrepartie transférée s'élevait à 43 027 328 \$, composée d'actions et de bons de souscription de la Société.

La transaction ci-dessus a été comptabilisée comme un regroupement d'entreprises sous contrôle commun puisqu'elle a eu lieu entre des sociétés sous contrôle commun. Par conséquent, la transaction a été évaluée dans les comptes de la Société en utilisant les valeurs comptables historiques des comptes de Corporation Aurifère Monarques.

#### ***Raisons pour lesquelles il s'agit d'une question clé de l'audit***

Nous avons déterminé que la comptabilisation du regroupement d'entreprises sous contrôle commun constituait une question clé de l'audit. Cette question concerne un aspect considéré comme présentant des risques importants d'anomalies significatives en raison de l'ampleur de la transaction.

#### ***Façon dont la question a été traitée dans le cadre de l'audit***

Les procédures qui suivent sont les principales procédures que nous avons mises en œuvre pour traiter cette question clé de l'audit.

- Nous avons lu les documents juridiques relatifs au plan d'arrangement afin de comprendre les modalités de l'arrangement.
- Nous avons comparé les valeurs comptables des actifs acquis et des passifs repris avec les valeurs comptables des actifs et des passifs de Corporation Aurifère Monarques à la date de la transaction.
- Nous avons évalué la juste valeur de la contrepartie transférée par Corporation Aurifère Monarques dans le cadre de l'arrangement.

### ***Autres informations***

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent :

- des informations contenues dans le rapport de gestion déposé auprès des commissions des valeurs mobilières canadiennes compétentes.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons et n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations identifiées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, et à demeurer attentifs aux éléments indiquant que les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu les informations contenues dans le rapport de gestion déposé auprès des commissions des valeurs mobilières canadiennes compétentes à la date du présent rapport des auditeurs. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le rapport des auditeurs.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### ***Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers***

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.

### ***Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers***

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion;

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport des auditeurs sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport des auditeurs. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit;

- nous fournissons aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes, s'il y a lieu.
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des sociétés et activités de la société du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entièr responsabilité de notre opinion d'audit;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport des auditeurs, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport des auditeurs parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

L'associée responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport des auditeurs est délivré est Giuseppe Funiciello.



KPMG A.M.L / S.I.E.N.C.R.L.\*

Montréal, Canada

Le 27 septembre 2021

**ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE**  
30 JUIN 2021

	NOTES	30 JUIN 2021
		\$
<b>ACTIF</b>		
<b>ACTIF COURANT</b>		
Trésorerie et équivalents de trésorerie		20 480 457
Taxes à la consommation et autres débiteurs		656 847
Stocks		1 004 200
Frais payés d'avance et dépôts		609 469
		<b>22 750 973</b>
<b>ACTIF NON COURANT</b>		
Dépôts en fidéicommis	10	1 458 099
Immobilisations corporelles	5	13 954 321
Propriétés minières	6	8 923 179
Actifs de prospection et d'évaluation	7	17 337 901
		<b>41 673 500</b>
		<b>64 424 473</b>
<b>PASSIF</b>		
<b>PASSIF COURANT</b>		
Fournisseurs et autres crébiteurs		3 699 522
Partie courante de l'obligation locative	8	34 882
Partie courante des autres passifs	9	1 527 964
		<b>5 262 368</b>
<b>PASSIF NON COURANT</b>		
Autres passifs	9	1 667 518
Impôts sur les résultats et impôts miniers différés	17	2 737 072
Obligations liées à la mise hors service d'actifs	10	4 945 134
		<b>9 349 724</b>
		<b>14 612 092</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital-actions et bons de souscription	11	52 733 523
Surplus d'apport		404 572
Déficit		(3 325 714)
		<b>49 812 381</b>
		<b>64 424 473</b>

Entité présentant l'information financière et nature des opérations (note 1); Engagements (note 13); Événements postérieurs à la date de clôture (note 20).

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

Au nom du conseil d'administration,

'Jean-Marc Lacoste', Administrateur

'Michel Bouchard', Administrateur

# ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA PERTE NETTE ET DU RÉSULTAT GLOBAL

PÉRIODE DE 232 JOURS TERMINÉE LE 30 JUIN 2021

	NOTES	PÉRIODE DE 232 JOURS TERMINÉE LE 30 JUIN 2021
Administration	14	\$ <b>(1 761 466)</b>
Entretien et maintenance	14	<b>(2 757 758)</b>
Exploration		<b>(3 471 155)</b>
<b>Perte d'exploitation</b>		<b>(7 990 379)</b>
Produits financiers		12 103
Charges financières	14	<b>(164 594)</b>
Perte de change		<b>(1 431)</b>
Autres revenus		194 596
Autres produits liés aux actions accréditives		584 396
<b>Perte avant impôts</b>		<b>(7 365 309)</b>
Recouvrement d'impôts sur les résultats et impôts miniers différés	17	1 766 907
<b>Perte nette et résultat global</b>		<b>(5 598 402)</b>
Perte nette par action de base et diluée		<b>(0,12)</b>
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation		<b>47 524 713</b>

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

# ÉTAT CONSOLIDÉ DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

PÉRIODE DE 232 JOURS TERMINÉE LE 30 JUIN 2021

	<b>CAPITAL-ACTIONS ET BONS DE SOUSCRIPTION</b>	<b>SURPLUS D'APPORT</b>	<b>DÉFICIT</b>	<b>TOTAL</b>
	\$	\$	\$	\$
<b>SOLDE AU DÉBUT</b>	–	–	–	–
FINANCEMENT PAR ACTIONS				
Émission initiale d'action (note 11)	1	–	–	1
Émission d'actions et de bons de souscription dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sous contrôle commun (note 4)	43 027 328	–	–	43 027 328
Annulation de l'action initiale (note 11)	(1)	1	–	–
Émission d'actions accréditives (note 11)	5 081 721	–	–	5 081 721
Prime sur les actions accréditives (note 11)	(2 251 914)	–	–	(2 251 914)
Émission d'actions (note 11)	6 655 600	–	–	6 655 600
Frais d'émission d'actions	–	–	(1 123 814)	(1 123 814)
Exercice de bons de souscription Monarch de remplacement (note 11)	16 626	–	–	16 626
Octroi de bons de souscription aux courtiers (note 11)	204 162	–	(204 162)	–
OPTIONS ET UNITÉS D'ACTIONS RESTREINTES				
Octroyées aux employés, dirigeants, administrateurs, consultants ou représentants R.I. (notes 11 et 12)	–	404 571	–	404 571
Impôts différés liés aux frais d'émission d'actions de la période en cours	–	–	297 811	297 811
Effet de l'acquisition de l'entreprise sous contrôle commun (note 4)	–	–	3 302 853	3 302 853
	52 733 523	404 571	2 272 688	55 410 783
PERTE NETTE DE LA PÉRIODE	–	–	(5 598 402)	(5 598 402)
<b>SOLDE AU 30 JUIN 2021</b>	<b>52 733 523</b>	<b>404 572</b>	<b>(3 325 714)</b>	<b>49 812 381</b>

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

# ÉTATS CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

PÉRIODE DE 232 JOURS TERMINÉE LE 30 JUIN 2021

	NOTES	PÉRIODE DE 232 JOURS TERMINÉE LE 30 JUIN 2021
<b>Activités d'exploitation</b>		\$
Perte nette de la période		(5 598 402)
Ajustements pour :		
Amortissement	5	38 292
Paiements fondés sur des actions		404 571
Charge de désactualisation découlant des obligations liées à la mise hors service d'actifs		28 096
Intérêts relatifs à l'obligation locative	8	1 944
Intérêts sur l'option de rachat d'une redevance	9	85 094
Autres produits liés aux actions accréditives		(584 396)
Impôts sur les résultats et impôts miniers différés	17	(1 766 907)
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement	15	1 925 669
		<b>(5 466 039)</b>
<b>Activités de financement</b>		
Produits de l'émission d'actions	11	6 655 601
Produits de l'émission d'actions accréditives	11	5 081 721
Frais d'émission d'actions		(1 123 814)
Produits de l'exercice de bons de souscription	11	16 626
Remboursement de l'obligation locative	8	(16 420)
		<b>10 613 714</b>
<b>Activités d'investissement</b>		
Regroupement d'entreprises sous contrôle commun	4	14 283 329
Dépôts en fidéicommis		(27 496)
Encaissement du solde de prix de vente		2 000 000
Acquisition d'immobilisations corporelles	5	(487 973)
Augmentation des actifs de prospection et d'évaluation	7	(435 078)
		<b>15 332 782</b>
<b>Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>		<b>20 480 457</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période		—
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période</b>		<b>20 480 457</b>

Autres informations relatives aux flux de trésorerie (note 15)

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

PÉRIODE DE 232 JOURS TERMINÉE LE 30 JUIN 2021

## 1. ENTITÉ PRÉSENTANT L'INFORMATION FINANCIÈRE ET NATURE DES OPÉRATIONS

Corporation Minière Monarch (la « Société »), constituée le 11 novembre 2020 en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, se spécialise dans l'exploitation et l'exploration de propriétés minières. Ses actions transigent à la Bourse de Toronto TSX depuis le 27 janvier 2021 sous le symbole GBAR. Ses activités se situent au Canada.

Au moment de sa constitution, le bilan de la Société comprenait de la trésorerie et du capital-actions d'une valeur de 1 \$. Depuis, la Société a subi des pertes d'exploitation et des sorties de fonds liées à l'exploitation, à l'exploration et au développement de ses propriétés minières. Jusqu'à présent, la Société a financé ses activités grâce aux liquidités reçues dans le cadre de la transaction avec Yamana Gold le 21 janvier 2021 (note 4), à l'émission d'actions (note 11), à la vente de redevances (note 20) et à l'obtention de dette (note 20). La capacité de la Société à atteindre ultimement un bénéfice d'exploitation dans le futur dépend de sa capacité à développer ses propriétés minières et d'atteindre la production commerciale.

L'adresse du siège social de la Société est le 68 avenue de la Gare, bureau 205, Saint-Sauveur (Québec), Canada, JOR 1R0 et son site internet est [www.monarchmining.com](http://www.monarchmining.com).

## 2. BASE D'ÉTABLISSEMENT

### A) DÉCLARATION DE CONFORMITÉ

Les présents états financiers consolidés ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (International Financial Reporting Standards ou « IFRS ») telles que publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »).

Comme la Société n'a pas encore établi d'états financiers autonomes, les présents états financiers consolidés sont les premiers états financiers IFRS de la Société dans lesquels l'IFRS 1, *Première application des Normes internationales d'information financière* a été appliquée. L'IFRS 1 énonce les procédures qu'une entité doit suivre lorsqu'elle adopte les IFRS pour la première fois comme base pour l'établissement de ses états financiers à usage général. La date de transition de la Société aux IFRS est le 11 novembre 2020.

Étant donné que la Société n'avait pas établi auparavant d'états financiers consolidés, elle n'a pas de PCGR antérieurs aux fins des états financiers consolidés et, par conséquent, elle n'est pas tenue de présenter des rapprochements selon l'IFRS 1.

Les méthodes comptables appliquées dans les présents états financiers consolidés sont fondées sur les IFRS publiées et en vigueur à la date de clôture de la période. Le 27 septembre 2021, le Conseil d'administration a approuvé ces états financiers consolidés.

### B) BASE D'ÉVALUATION

Les états financiers consolidés ont été établis au coût historique.

Les états financiers consolidés ont été préparés sur la base de la continuité d'exploitation, ce qui signifie que la Société sera en mesure de réaliser ses actifs et de s'acquitter de ses dettes dans le cours normal de ses activités.

### C) MONNAIE FONCTIONNELLE ET MONNAIE DE PRÉSENTATION

Ces états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle de la Société.

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

PÉRIODE DE 232 JOURS TERMINÉE LE 30 JUIN 2021

## 2. BASE D'ÉTABLISSEMENT (SUITE)

### D) SECTEUR D'ACTIVITÉ

La Société opère dans un seul secteur d'activité, soit l'exploitation et l'exploration de propriétés minières. Tous les actifs de la Société sont situés au Québec, Canada.

### E) UTILISATION D'ESTIMATIONS ET RECOURS AU JUGEMENT

La préparation des états financiers consolidés conformes aux IFRS exige que la direction ait recours à son jugement, fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables ainsi que sur la valeur comptable des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Ces estimations et hypothèses reposent sur l'expérience historique, sur d'autres facteurs pertinents et sur les attentes par rapport à l'avenir et sont passées en revue régulièrement. Toute révision des estimations comptables est constatée dans la période au cours de laquelle les estimations sont révisées ainsi que dans les périodes futures touchées par ces révisions.

Les informations relatives aux hypothèses et aux incertitudes d'estimation qui comportent un risque important d'entraîner un ajustement significatif au cours du prochain exercice sont décrites ci-dessous:

#### i) Réserves et ressources minérales

##### *Principales sources d'incertitude relatives aux estimations*

Les réserves et ressources minérales ont été estimées par des personnes qualifiées selon les exigences concernant la présentation d'information de projets miniers de la Norme canadienne 43-101 des autorités des marchés canadiens. Les estimations des réserves et des ressources minérales comportent un certain degré d'incertitude et dépendent largement des interprétations géologiques et des inductions statistiques puisées du forage et d'autres données et nécessitent des estimations du prix futur de la marchandise et des coûts d'exploitation futurs. Les estimations des réserves et des ressources minérales sont sujettes à des incertitudes et les résultats réels pourraient différer de façon importante des estimations. Les résultats de forages, de tests et de production, de même que des changements importants dans les prix des métaux et des coûts d'exploitation après la date d'estimation peuvent justifier la révision de telles estimations.

Les estimations des réserves et des ressources minérales ont une incidence sur un certain nombre d'estimations comptables, telles qu'elles sont décrites dans les notes pertinentes aux méthodes comptables :

- La prospection et l'évaluation de ressources minérales et la détermination de la faisabilité technique et de la viabilité commerciale. L'application de la méthode comptable de la Société à l'égard des coûts de prospection et d'évaluation requiert un jugement visant à déterminer si les avantages économiques futurs peuvent être réalisés, lesquels sont établis selon des hypothèses concernant les événements et les circonstances futurs.
- L'analyse de la dépréciation et de la reprise de perte de valeur des actifs non financiers y compris l'évaluation des flux de trésorerie estimés futurs des unités génératrices de trésorerie (« UGT »).
- Les estimations des échéanciers des déboursés pour les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations.

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

PÉRIODE DE 232 JOURS TERMINÉE LE 30 JUIN 2021

## 2. BASE D'ÉTABLISSEMENT (SUITE)

### E) UTILISATION D'ESTIMATIONS ET RECOURS AU JUGEMENT (SUITE)

#### ii) Évaluation de la perte de valeur et de la reprise de perte de valeur des actifs non financiers

##### *Principales sources d'incertitude relatives aux estimations*

Les hypothèses et les estimations de la direction concernant les flux de trésorerie utilisés dans l'évaluation de la Société de la dépréciation d'actifs non financiers sont sujettes à des risques et incertitudes, notamment dans des conditions de marché à forte volatilité, qui peuvent être en partie ou totalement indépendantes de la volonté de la Société.

S'il existe des indices de perte de valeur ou de reprise de perte de valeur antérieure, une estimation de la valeur recouvrable de l'UGT est calculée. La direction est tenue d'effectuer des estimations importantes afin d'établir le montant recouvrable de l'UGT, y compris les estimations de la juste valeur, du coût des ventes ou des flux de trésorerie futurs actualisés relatifs à l'UGT. Les flux de trésorerie couvrent les périodes jusqu'à la fin prévue de l'exploitation qui varie selon un nombre de variables, y compris les réserves et les ressources minérales récupérables, les projets d'expansion et les prix de vente prévus de la production. Des écarts dans les estimations pourraient avoir une incidence sur le fait que les d'actifs non financiers aient réellement subi une perte de valeur et sur le montant de la perte de valeur en question.

##### *Jugements portés relativement aux méthodes comptables*

Les sources d'information tant internes qu'externes doivent être prises en considération pour déterminer s'il existe un indice de dépréciation ou un indice d'une reprise d'une perte de valeur antérieure. Le jugement est requis en ce qui concerne une évolution défavorable du climat d'affaires qui pourrait être un indice de dépréciation comme une baisse importante de la valeur au marché de l'actif, une diminution des réserves ou des ressources occasionnées par une réévaluation géologique ou la modification de l'échéancier d'extraction des ressources ou des réserves entraînant des changements dans les flux de trésorerie actualisés générés par le site et des prix des métaux inférieurs ou des prix des intrants supérieurs par rapport à ceux auxquels on aurait pu s'attendre au vu de l'évaluation la plus récente du site. Le jugement est aussi requis lorsqu'il s'agit de déterminer si tout changement favorable important dans n'importe quel de ces éléments indique une reprise d'une perte de valeur antérieure.

Le jugement est nécessaire pour déterminer s'il existe des indications que la valeur comptable d'un projet de prospection ne sera probablement pas récupérée dans sa totalité à la suite de la réalisation de la mise en valeur ou de la vente du projet. Le jugement est aussi requis lorsqu'il s'agit de déterminer si tout changement important favorable indique une reprise d'une perte de valeur antérieure d'actifs de prospection et d'évaluation.

#### iii) Obligations liées à la mise hors service d'actifs

##### *Principales sources d'incertitude des estimations*

Les obligations liées à la mise hors service d'actifs sont établies d'après les meilleures estimations de la direction des montants probables des sorties de fonds futures, des dates prévues des paiements et des taux d'actualisation.

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

PÉRIODE DE 232 JOURS TERMINÉE LE 30 JUIN 2021

## 3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les méthodes énoncées ci-dessous ont été appliquées de manière uniforme à toutes les années présentées dans les présents états financiers consolidés, sauf indication contraire.

### A) MÉTHODE DE CONSOLIDATION

#### i) Filiales

Les filiales sont des entreprises contrôlées par la Société. Le contrôle existe lorsque la Société a les droits existants qui lui donnent la capacité actuelle de diriger les activités qui affectent significativement les performances des entités. La Société réévalue le contrôle sur une base continue.

Les états financiers des filiales sont intégrés dans les états financiers consolidés depuis la date de la prise du contrôle jusqu'à la date de la fin du contrôle.

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la Société et les comptes de ses filiales, Ressources X-Ore inc. (« X-Ore »), Moulin Aurifère Beacon inc. (« Beacon ») Société Minière Louvem inc. (« Louvem »), et 11306448 Canada inc. (« Canada »).

#### ii) Transactions éliminées au moment de la consolidation

Les soldes et les transactions intragroupes, ainsi que les pertes et profits latents qui découlent de transactions intragroupes, sont éliminés aux fins de l'établissement des états financiers consolidés.

### B) BIENS MINIERS ET COÛTS DE MISE EN VALEUR

La Société peut détenir des participations dans des biens miniers sous différentes formes, notamment des permis de prospection, des concessions de prospection et d'exploitation, des baux miniers et des droits de surface. La Société inscrit à l'actif, en tant que propriétés minières, les paiements effectués dans le cadre du processus d'acquisition des titres légaux liés à ces biens.

#### *Début de la phase d'exploration et d'évaluation*

Au moment de la phase d'exploration, la Société inscrit les frais de prospection et d'évaluation à l'actif. Les frais de prospection et d'évaluation comprennent les dépenses associées aux études géologiques et géophysiques, les frais ayant trait aux activités de recherche initiale de gisements ayant un potentiel économique comme les forages d'exploration, les échantillonnages et les activités liées à l'évaluation de la faisabilité technique et de la viabilité commerciale de l'exploration de ressources minérales.

Les coûts d'acquisition de biens miniers et les coûts de mise en valeur minière sont comptabilisés au coût. Les coûts de mise en valeur minière engagés en vue d'accroître la capacité d'exploitation, d'exploiter de nouveaux gisements de minerai ou d'aménager des zones d'exploitation minière avant l'atteinte du stade de la production courante sont inscrits à l'actif. Les coûts de mise en valeur minière liés à la production de la période écoulée sont comptabilisés dans les stocks. Les dépenses préalables à la production engagées avant que la mine puisse être exploitée de la manière prévue par la direction sont inscrites à l'actif. Les coûts d'emprunt liés aux actifs qualifiés sont inscrits à l'actif et incorporés dans les coûts de mise en valeur minière pendant que les activités de construction et de mise en valeur menées à l'égard du bien se poursuivent. Tout produit de la vente de métaux reçu durant la phase de mise en valeur et de mise en service d'un projet est porté en réduction des dépenses inscrites à l'actif. La phase de mise en valeur et de mise en service prend fin au moment où la production commerciale débute.

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

PÉRIODE DE 232 JOURS TERMINÉE LE 30 JUIN 2021

## 3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

### B) BIENS MINIERS ET COÛTS DE MISE EN VALEUR (SUITE)

#### *Début de la phase de développement*

La Société évalue le potentiel de chaque projet pour déterminer le moment où il devrait progresser à partir de la phase d'exploration et d'évaluation à la phase de développement. La faisabilité technique et la viabilité commerciale seront considérées comme atteintes lorsque la Société aura rempli les conditions suivantes :

- Obtention d'une étude de faisabilité technique et de viabilité commerciale
- Décision de la Société sur cette base d'aller en phase de développement
- Obtention des permis d'extraction
- Obtenir le financement nécessaire pour procéder au plan de développement

Une fois que la direction a déterminé qu'un projet a démontré un potentiel de développement basé sur ces critères et une fois approuvé par le conseil d'administration, le projet entre dans la phase de développement.

#### *Début de la phase de production commerciale*

La Société évalue l'état d'avancement de chaque actif minier en développement pour déterminer quand elle commencera la production commerciale, habituellement lorsque la mine est en grande partie terminée et prête à être utilisée. Les critères utilisés pour évaluer la date de début sont déterminés en fonction de la nature unique de chaque projet de construction de mine, tels que la complexité du projet et de son emplacement. La Société considère divers critères pertinents pour évaluer le moment où la phase de production commerciale est considérée comme commencée. À ce stade, tous les montants correspondants sont reclassés des actifs miniers en construction à propriétés minières. Certains des critères utilisés pour identifier la date de début de la production commerciale incluent, mais ne sont pas limités à:

- lorsque la mine est en grande partie terminée et prête à être utilisée;
- la capacité de maintenir la production en cours à un niveau constant ou croissant;
- la récupération des minéraux est égale ou proche du niveau de production prévu; et
- l'achèvement d'une période d'essai raisonnable de l'installation et des équipements de la mine.

Une fois la production commerciale a été amorcée, les dépenses de mise en valeur supplémentaires engagées dans un bien minier sont incorporées au coût du bien minier, lorsqu'il est probable que des avantages économiques futurs additionnels rattachés à la dépense iront à la Société. Sinon, ces dépenses sont classées comme des dépenses d'exploration à l'état consolidé du bénéfice net (de la perte nette) et du résultat global. Dès l'atteinte du stade de la production commerciale, les biens miniers sont amortis sur la durée de vie de la mine selon le mode des unités de production, en fonction des réserves minérales probables et prouvées estimées de la mine et de la portion de la minéralisation mesurée, indiquée et présumée qui, selon les attentes, devraient être classées comme des réserves pour les mines correspondantes. La Société détermine la portion de la minéralisation qu'elle s'attend à classer dans les réserves en prenant en considération la mesure dans laquelle l'extraction rentable de la ressource est probable, ce qui est tributaire des hypothèses relatives aux prix des métaux à long terme, des hypothèses relatives aux teneurs de coupure et des résultats des travaux de forage. Ces évaluations sont faites pour chaque mine, prise individuellement.

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

PÉRIODE DE 232 JOURS TERMINÉE LE 30 JUIN 2021

## 3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

### B) BIENS MINIERS ET COÛTS DE MISE EN VALEUR (SUITE)

#### *Début de la phase de production commerciale (suite)*

Les durées d'utilité prévues utilisées pour les besoins du calcul de l'épuisement sont établies à la lumière des faits et circonstances associés au bien minier. Toute modification de l'estimation des durées d'utilité est comptabilisée de manière prospective à compter de la date de la modification.

### C) AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI ET AVANTAGES DU PERSONNEL À COURT TERME

La Société offre des avantages postérieurs à l'emploi par l'entremise d'un régime à cotisations définies qui est un régime en vertu duquel la Société verse des cotisations définies selon un pourcentage du salaire des employés à une entité indépendante. La Société n'a aucune obligation juridique ou implicite de payer des cotisations supplémentaires aux cotisations définies. La Société contribue également à des régimes gouvernementaux pour certains membres du personnel, qui sont considérés comme des régimes à cotisations définies. Les contributions aux régimes sont comptabilisées en charges dans la période au cours duquel les services correspondants des membres du personnel sont reçus. Les avantages du personnel à court terme, notamment le droit aux vacances, sont des passifs courants compris dans les « fournisseurs et autres crébiteurs » et sont évalués au montant non actualisé que la Société s'attend à payer en raison des droits non utilisés.

### D) STOCKS

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût des stocks est déterminé selon la méthode du coût moyen pondéré.

La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé dans le cours normal des activités, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente. Le coût des stocks passé en charges est inclus dans les dépenses d'entretien et maintenance.

### E) IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, déduction faite de l'aide gouvernementale y afférente, du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Le coût comprend tous les coûts engagés initialement pour acquérir ou construire une immobilisation corporelle, tout coût directement attribuable au transfert de l'actif jusqu'à son lieu d'exploitation et à sa mise en état pour permettre son exploitation de la manière prévue par la direction ainsi que les coûts engagés ultérieurement pour l'accroître ou la remplacer partiellement.

#### *Amortissement de la propriété minière Beaufor*

Les immobilisations corporelles du site minier Beaufor sont amorties selon le mode des unités de production afin de réduire le coût jusqu'à la valeur résiduelle estimée.

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

PÉRIODE DE 232 JOURS TERMINÉE LE 30 JUIN 2021

## 3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

### E) IMMOBILISATIONS CORPORELLES (SUITE)

#### *Amortissement des autres immobilisations corporelles*

L'amortissement d'un actif commence dès qu'il est prêt à être mis en service, c'est-à-dire dès qu'il se trouve à l'endroit et dans l'état nécessaire pour pouvoir l'exploiter de la manière prévue par la direction. L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé selon le mode linéaire basé sur sa durée d'utilité prévue qui s'établit comme suit:

- Équipements et améliorations locatives: 5 à 10 ans
- Droits d'utilisation: 3 ans

L'amortissement d'un actif cesse lorsqu'il est classé comme étant destiné à la vente ou lorsqu'il est décomptabilisé. Par conséquent, l'amortissement ne cesse pas lorsque l'actif n'est pas utilisé ou mis hors service, sauf si l'actif est entièrement amorti.

Les estimations importantes à l'égard de la valeur résiduelle, de la durée d'utilité, des réserves prouvées et probables ainsi que la méthode d'amortissement sont revues au besoin, au moins une fois l'an. Les changements à l'égard de la valeur résiduelle, de la durée d'utilité et des réserves prouvées et probables sont comptabilisés prospectivement lorsqu'ils surviennent.

La valeur comptable d'une immobilisation corporelle est décomptabilisée lors de sa disposition ou lorsqu'aucun avantage économique futur n'est attendu de son utilisation ou de sa disposition. Le profit ou la perte résultant de la disposition d'une immobilisation corporelle correspond à la différence entre le produit de la disposition et la valeur comptable de l'actif, et est comptabilisé séparément à l'état consolidé du bénéfice net (de la perte nette) et du résultat global.

Les coûts d'emprunt sont capitalisés et imputés spécifiquement aux actifs qualifiés au moment où les fonds sont empruntés, soit spécifiquement pour financer un projet ou comme emprunts généraux pendant la période de construction.

### F) INSTRUMENTS FINANCIERS

Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque la Société devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits de recevoir les flux de trésorerie ont expiré ou ont été transférés et que la Société a transféré la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de l'actif transféré.

Les actifs et les passifs financiers sont compensés et le solde net est présenté au bilan lorsqu'il existe un droit inconditionnel et juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et une intention, soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

L'évaluation subséquente à la comptabilisation initiale dépend de la classification de l'instrument financier. La Société a classé ses instruments financiers dans les catégories suivantes, selon les fins pour lesquelles ils ont été acquis et leurs caractéristiques.

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

PÉRIODE DE 232 JOURS TERMINÉE LE 30 JUIN 2021

## 3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

### F) INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

La Société a classé ses instruments financiers comme suit :

CATÉGORIE	INSTRUMENT FINANCIER
Actifs financiers au coût amorti	<ul style="list-style-type: none"><li>➤ Trésorerie et équivalents de trésorerie</li><li>➤ Autres débiteurs</li><li>➤ Dépôts en fidéicommis</li></ul>
Passifs financiers au coût amorti	<ul style="list-style-type: none"><li>➤ Fournisseurs et autres créiteurs</li><li>➤ Option de rachat d'une redevance</li></ul>

Les passifs financiers sont ultérieurement évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

### G) DÉPRÉCIATION

#### *Instruments financiers*

La Société utilise le modèle prospectif basé sur les pertes attendues afin de calculer la dépréciation des actifs financiers. L'application du modèle basé sur les pertes attendues nécessite le recours à un jugement considérable, notamment la prise en compte de l'incidence des changements dans les facteurs économiques sur les pertes de crédit attendues, lesquelles seront déterminées sur une base pondérée en fonction de leur probabilité. Chaque date de clôture, ce nouveau modèle de dépréciation s'applique aux actifs financiers évalués au coût amorti ou à ceux qui sont évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres et des actifs contractuels.

Les pertes de valeur, s'il y a lieu, seraient comptabilisées dans les frais d'administration de la Société de l'état consolidé du bénéfice net (de la perte nette) et du résultat global, et la valeur comptable de l'actif financier ou du groupe d'actifs financiers serait réduite au moyen d'un compte de correction de valeur pour pertes sur créances. Si le montant de la perte de valeur diminuait au cours d'une période ultérieure, et si cette diminution pouvait être objectivement liée aux conditions et aux changements de facteurs survenus après la comptabilisation initiale de la dépréciation, la perte de valeur comptabilisée précédemment ferait l'objet d'une reprise inscrite dans l'état consolidé de la perte nette et du résultat global. La reprise de la perte de valeur serait limitée au montant de la diminution de la perte de valeur et, après la reprise, la valeur comptable de l'actif financier à la date de reprise de la dépréciation ne pourrait pas être supérieure au coût amorti qui aurait été obtenu si la dépréciation n'avait pas été comptabilisée.

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

PÉRIODE DE 232 JOURS TERMINÉE LE 30 JUIN 2021

## 3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

### G) DÉPRÉCIATION (SUITE)

#### *Actifs non financiers*

La valeur comptable des propriétés minières et des actifs de prospection et d'évaluation fait l'objet d'un test de dépréciation uniquement lorsqu'il existe des indicateurs de dépréciation, typiquement lorsqu'une des circonstances suivantes s'applique:

- Les droits de prospection ont expiré ou expireront dans un avenir proche.
- Aucune dépense de prospection future importante n'est prévue.
- Aucune quantité commercialement exploitable n'a été découverte, et les activités de prospection et d'évaluation sur cette propriété cesseront.
- Le recouvrement de la valeur des actifs de prospection et d'évaluation via leur développement ou leur vente est peu probable.

Si une telle circonstance existe, la valeur recouvrable de l'actif est estimée.

La valeur comptable des immobilisations corporelles et actifs au titre du droit d'utilisation est passée en revue chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe une indication de dépréciation. Les indicateurs de dépréciation de ces actifs sont différents de ceux liés aux propriétés minières et des actifs de prospection et d'évaluation.

La valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie est la valeur la plus élevée entre sa valeur d'utilité et sa juste valeur, diminuée des coûts de vente. Aux fins de l'évaluation de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont comptabilisés à leur valeur actualisée par application d'un taux d'actualisation avant impôt qui reflète les appréciations actuelles du marché, de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif. Pour les besoins des tests de dépréciation, les actifs qui ne peuvent pas être soumis à un test de dépréciation individuel sont regroupés pour former le plus petit groupe d'actifs qui génère, par leur utilisation continue, des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs (« unité génératrice de trésorerie » ou « UGT »). Le niveau identifié par la Société pour effectuer un test de dépréciation des propriétés minières et des actifs de prospection et d'évaluation correspond aux propriétés minières.

Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif ou d'une UGT excède sa valeur recouvrable estimée. Les pertes de valeur sont comptabilisées dans le bénéfice (perte). Les pertes de valeur comptabilisées au titre d'UGT sont réparties entre les actifs de l'UGT au prorata.

Les pertes de valeur comptabilisées au cours d'exercices antérieurs sont évaluées à chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe des indications qui confirment que la perte a diminué ou bien qu'elle n'existe plus. Une perte de valeur est reprise s'il y a eu un changement dans les estimations ayant servi à déterminer la valeur recouvrable. Une perte de valeur n'est reprise que dans la mesure où la valeur comptable de l'actif n'excède pas la valeur comptable qui aurait été déterminée, après amortissement, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

PÉRIODE DE 232 JOURS TERMINÉE LE 30 JUIN 2021

## 3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

### H) PROVISIONS

Une provision est comptabilisée si, du fait d'un événement passé, la Société a une obligation actuelle, juridique ou implicite dont le montant peut être estimé de manière fiable et s'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation. Le montant des provisions est déterminé par l'actualisation des flux de trésorerie futurs attendus, à un taux avant impôt qui reflète les appréciations actuelles du marché, de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques au passif. La désactualisation est comptabilisée en charges financières.

### I) CAPITAL-ACTIONS ET BONS DE SOUSCRPTION

#### *Actions ordinaires*

Les actions ordinaires sont classées dans les capitaux propres. Les coûts marginaux directement attribuables à l'émission d'actions ordinaires et d'options d'achat d'actions sont comptabilisés en déduction des capitaux propres, après déduction de toute incidence fiscale.

#### *Actions accréditives*

La législation fiscale canadienne permet à une société d'émettre des titres de placement à des investisseurs pour lesquels les déductions fiscales relatives aux dépenses de prospection peuvent être réclamées par les investisseurs et non par la Société. Ces titres de placement sont appelés actions accréditives. La Société finance une portion de ses programmes de prospection par l'émission d'actions accréditives.

À la date d'émission des actions, la Société alloue le produit d'émission entre le capital-actions et l'obligation de remettre les déductions fiscales, qui est comptabilisée en tant que passif lié aux actions accréditives. La Société estime la juste valeur du passif lié aux actions accréditives selon la méthode résiduelle, déduisant le prix du marché d'une action ordinaire au prix d'une action accréditive à la date d'annonce du financement.

Une société peut renoncer aux déductions fiscales selon ce qui est appelé la « méthode générale » ou la « méthode rétrospective ».

Lorsque la renonciation des déductions fiscales est effectuée selon la méthode générale, que la Société prévoit effectuer la renonciation et qu'elle capitalise les dépenses dans l'année courante, alors la Société comptabilise un passif d'impôt différé, avec pour contrepartie une dépense d'impôt différé. À ce moment, l'obligation est réduite, avec pour contrepartie un produit enregistré.

Lorsque la renonciation des déductions fiscales est effectuée selon la méthode rétrospective, la Société comptabilise un passif d'impôt différé, avec pour contrepartie une dépense d'impôt différé lorsque les dépenses sont effectuées et capitalisées. À ce moment, l'obligation est réduite à zéro, avec pour contrepartie un produit enregistré.

La société applique la méthode rétrospective.

#### *Bons de souscription*

Les bons de souscription sont classés dans les capitaux propres dans la mesure où ils correspondent à des dérivés sur les instruments de capitaux propres de l'entité elle-même et qui seront réglés par la Société uniquement en échangeant un nombre déterminé de ses propres instruments de capitaux propres contre un montant déterminé de trésorerie. Dans le cas contraire, ils sont classés dans les passifs.

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

PÉRIODE DE 232 JOURS TERMINÉE LE 30 JUIN 2021

## 3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

### J) TRANSACTIONS DONT LE PAIEMENT EST FONDÉ SUR DES ACTIONS

La juste valeur à la date d'attribution des droits à des paiements fondés sur des actions attribués à des membres du personnel, des membres du conseil d'administration, des consultants et des courtiers est comptabilisée comme charge, avec comptabilisation de l'augmentation du surplus d'apport qui en est la contrepartie, et ce, au cours de la période où les participants acquièrent des droits inconditionnels à des paiements fondés sur des actions. Le montant comptabilisé en charges est ajusté pour refléter le nombre de droits dont on s'attend à ce que les conditions de service soient remplies, de sorte que le montant comptabilisé en charges dépend du nombre de droits qui remplissent les conditions de service à la date d'acquisition des droits. Pour les droits à des paiements fondés sur des actions assortis de conditions accessoires à l'acquisition des droits, la juste valeur à la date d'attribution du paiement fondé sur des actions est évaluée afin de refléter ces conditions, et les écarts entre les résultats attendus et les résultats réels ne donnent lieu à aucun ajustement.

Les accords de paiements fondés sur des actions aux termes desquels la Société reçoit des biens ou des services en contrepartie de ses propres instruments de capitaux propres sont comptabilisés comme des transactions dont le paiement est fondé sur des actions réglées en instruments de capitaux propres, indépendamment de la manière dont la Société a obtenu ces instruments de capitaux propres. La Société évalue les biens ou les services reçus et l'augmentation de capitaux propres qui en est la contrepartie directe, à la juste valeur des biens ou des services reçus, sauf si cette juste valeur ne peut pas être estimée de façon fiable, auquel cas la juste valeur sera établie indirectement, par référence à la juste valeur des instruments de capitaux propres attribués.

#### *Unité d'actions restreintes*

Des unités d'actions restreintes ("UAR") peuvent être attribuées aux employés, aux administrateurs et aux dirigeants dans le cadre de leur programme de rémunération à long terme, leur permettant de recevoir un paiement sous forme d'actions ordinaires, d'espèces (en fonction du cours de l'action de la société au moment considéré) ou d'une combinaison d'actions ordinaires et d'espèces, à la seule discrétion de la société. La juste valeur de l'UAR à régler en actions ordinaires est mesurée à la date d'attribution et est comptabilisée sur la période d'acquisition des droits dans le surplus d'apport avec une charge correspondante dans la rémunération fondée sur des actions. Un passif pour l'UAR à régler en espèces est mesuré à la juste valeur à la date d'attribution et est ensuite ajusté à chaque date de bilan pour les changements de la juste valeur. Le passif est comptabilisé sur la période d'acquisition des droits avec une charge correspondante dans la rémunération fondée sur des actions.

### K) IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS

La charge d'impôt sur le résultat comprend l'impôt exigible et l'impôt différé. L'impôt exigible et l'impôt différé sont comptabilisés dans le bénéfice net (de la perte nette), sauf dans la mesure où ils se rapportent à un regroupement d'entreprises ou à des éléments comptabilisés directement dans les capitaux propres ou dans les autres éléments du résultat global.

L'impôt exigible est l'impôt qui devra vraisemblablement être payé ou récupéré au titre du bénéfice imposable ou de la perte déductible d'une année, d'après les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, et il comprend également tout ajustement de l'impôt à payer relativement aux années antérieures.

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

PÉRIODE DE 232 JOURS TERMINÉE LE 30 JUIN 2021

## 3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

### K) IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS (SUITE)

L'impôt différé est comptabilisé au titre des différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et des passifs aux fins de l'information financière et les montants utilisés à des fins fiscales. Aucun impôt différé n'est comptabilisé relativement aux différences temporaires suivantes : la comptabilisation initiale d'actifs ou de passifs dans le cadre d'une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui ne touche ni le bénéfice (la perte) comptable, ni le bénéfice imposable (la perte déductible), ainsi que les différences qui se rapportent à des participations dans des filiales ou des entreprises contrôlées conjointement, dans la mesure où il est probable que ces différences ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible.

L'impôt différé est évalué selon les taux d'impôt censés être appliqués aux différences temporaires lorsque celles-ci s'inverseront, en fonction des lois adoptées ou quasi adoptées à la date de clôture. Les actifs et passifs d'impôts différés peuvent être compensés si l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser des actifs et passifs d'impôts exigibles, et si les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même administration fiscale, soit sur la même entité imposable, soit sur des entités imposables différentes qui ont l'intention de régler les passifs d'impôts exigibles et de réaliser les actifs d'impôt sur la base de leur montant net, ou de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé au titre des pertes fiscales et des crédits d'impôt inutilisés ainsi qu'au titre des différences temporelles déductibles, dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs auxquels ces éléments pourront être imputés. Les actifs d'impôts différés sont examinés à la date de clôture et sont réduits lorsque la réalisation de l'avantage fiscal connexe n'est plus probable.

### L) CRÉDIT D'IMPÔT REMBOURSABLE RELATIF AUX DROITS MINIERS ET CRÉDIT D'IMPÔT REMBOURSABLE RELATIF AUX RESSOURCES

La Société est admissible à un crédit d'impôt remboursable sur les droits miniers en vertu de la *Loi sur l'impôt minier* du Québec. Ce crédit d'impôt remboursable sur les droits miniers est égal à 16 % et applicable sur 50 % des dépenses éligibles. Le traitement comptable du crédit d'impôt remboursable sur les droits miniers dépend de l'intention de la direction d'entrer en production dans le futur ou de vendre ses propriétés minières à un autre producteur minier une fois la faisabilité technique et la viabilité économique des propriétés démontrées. Cette évaluation est faite pour chaque propriété minière.

Dans le premier cas, le crédit de droits miniers est enregistré comme un recouvrement d'impôts en vertu de la norme IAS 12, *Impôts sur le résultat*, ce qui génère un passif d'impôt différé et des charges d'impôts différés, car les actifs de prospection et d'évaluation n'ont plus de base fiscale à la suite de la réclamation du crédit d'impôt remboursable par la Société.

Dans le deuxième cas, il est prévu qu'aucun droit minier ne sera versé dans le futur et, en conséquence, le crédit de droits miniers est comptabilisé comme une aide gouvernementale en vertu de la norme IAS 20, *Comptabilisation des subventions publiques et divulgation de l'aide publique*, qui est comptabilisée à l'encontre des actifs de prospection et d'évaluation.

Présentement, la direction a l'intention d'entrer en production dans le futur. Les crédits de droits miniers sont donc comptabilisés comme un recouvrement d'impôts.

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

PÉRIODE DE 232 JOURS TERMINÉE LE 30 JUIN 2021

## 3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

### L) CRÉDIT D'IMPÔT REMBOURSABLE RELATIF AUX DROITS MINIERS ET CRÉDIT D'IMPÔT REMBOURSABLE RELATIF AUX RESSOURCES (SUITE)

La Société est également admissible à un crédit d'impôt remboursable relatif aux ressources pour les entreprises minières concernant les dépenses admissibles engagées. Le crédit d'impôt remboursable relatif aux ressources représente jusqu'à 31 % de ces dépenses et est comptabilisé comme une aide gouvernementale à l'encontre des actifs de prospection et d'évaluation. Étant donné que les dépenses liées à l'exploration et à l'évaluation ont été financées par actions accréditives, la Société n'est pas présentement admissible à ces crédits d'impôt puisqu'ils ont été transférés aux investisseurs.

Les crédits liés aux ressources sont comptabilisés à l'encontre des dépenses de prospection et d'évaluation à la juste valeur lorsqu'il existe une assurance raisonnable qu'ils seront reçus et que la Société se conformera aux conditions associées au crédit. Les crédits seront comptabilisés aux résultats sur une base systématique et sur la durée de vie utile des actifs correspondants.

### M) CONTRATS DE LOCATION

À la date de passation d'un contrat, la Société évalue si celui-ci est ou contient un contrat de location en déterminant s'il confère le droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé pour un certain temps moyennant une contrepartie.

La Société comptabilise un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative à la date de début du contrat de location. L'actif au titre du droit d'utilisation est évalué initialement en fonction du montant initial de l'obligation locative, ajusté pour tenir compte des paiements de loyers versés à la date de début ou avant cette date, plus les coûts directs initiaux engagés et les coûts estimatifs de démantèlement et d'enlèvement de l'actif sous-jacent ou de remise en état de ce dernier ou du site sur lequel il se trouve, déduction faite des avantages incitatifs reçus.

Les actifs au titre des droits d'utilisation sont ultérieurement amortis à partir de la date de début jusqu'au terme de la durée d'utilité de l'actif au titre du droit d'utilisation, ou jusqu'au terme de la durée du contrat de location s'il est antérieur, selon le mode linéaire. La durée du contrat de location comprend la considération d'une option de renouvellement ou de résiliation si la Société a la certitude raisonnable d'exercer cette option. Les durées de location, incluant les options de renouvellement dont la Société a la certitude raisonnable d'exercer, varient de 1 à 3 ans pour les équipements et le loyer. En outre, l'actif au titre du droit d'utilisation est périodiquement réduit pour perte de valeur, le cas échéant, et est ajusté en fonction de certaines réévaluations de l'obligation locative.

L'obligation locative est initialement évaluée à la valeur actualisée des paiements locatifs non versés à la date de début, calculée à l'aide du taux d'intérêt implicite du contrat de location ou, s'il n'est pas possible de déterminer facilement ce taux, à l'aide du taux d'emprunt marginal de la Société. En règle générale, la Société utilise son taux d'emprunt marginal comme taux d'actualisation. L'obligation locative est évaluée au coût amorti à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif. Elle est réévaluée lorsqu'il y a un changement dans les paiements de loyers futurs principalement en raison d'une variation d'indice ou de taux, ou un changement dans les sommes que la Société s'attend à devoir payer au titre d'une garantie de valeur résiduelle, ou lorsque la Société modifie son évaluation de l'exercice éventuel d'une option d'achat, de renouvellement ou de résiliation.

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

PÉRIODE DE 232 JOURS TERMINÉE LE 30 JUIN 2021

## 3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

### M) CONTRATS DE LOCATION (SUITE)

Lorsque l'obligation locative fait l'objet d'une telle réévaluation, un ajustement correspondant est apporté à la valeur comptable de l'actif au titre du droit d'utilisation, ou est comptabilisé à l'état consolidé du bénéfice net et du résultat global si la valeur comptable de l'actif au titre du droit d'utilisation a été ramenée à zéro.

Les paiements associés aux contrats de location à court terme (12 mois et moins) et aux contrats de location d'actifs de faible valeur sont comptabilisés comme charges à l'état consolidé du bénéfice net et du résultat global selon la méthode linéaire.

### N) REGROUPEMENT D'ENTREPRISES

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés en utilisant la méthode de l'acquisition. La contrepartie transférée est évaluée au total des justes valeurs, à la date d'acquisition, des actifs transférés, des passifs encourus ou assumés, et des instruments de capitaux propres émis par la société en échange du contrôle de l'entreprise acquise. Le cas échéant, la contrepartie transférée comprend tout actif ou passif résultant d'un accord de contrepartie conditionnelle, évalué à sa juste valeur à la date d'acquisition.

Un regroupement d'entreprises est défini dans la norme IFRS 3, *Regroupements d'entreprises*, comme une transaction dans laquelle un acquéreur obtient le contrôle d'une entreprise, qui est définie comme un ensemble intégré d'activités et d'actifs qui peut être conduit et géré dans le but de fournir un rendement aux investisseurs.

### O) RÉSULTAT PAR ACTION

La Société présente le résultat de base et dilué pour ses actions ordinaires. Le résultat de base est calculé en divisant le bénéfice ou la perte attribuable aux actionnaires ordinaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice, après ajustement pour tenir compte des actions détenues. Aux fins du calcul du résultat dilué par action, le bénéfice ou la perte attribuable aux actionnaires ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, après ajustement pour tenir compte des actions détenues, doivent être ajustés pour tenir compte des effets de toutes les actions ordinaires dilutives potentielles, lesquelles englobent les bons de souscription, les UAR et les options sur actions attribuées.

### P) TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie comprend l'encaisse et les montants déposés auprès des banques. Les équivalents de trésorerie comprennent tous les placements à court terme très liquides dont l'échéance initiale est inférieure ou égale à trois mois, ou qui sont encaissables en tout temps sans pénalité.

### Q) NOUVELLES NORMES COMPTABLES, INTERPRÉTATIONS ET AMENDEMENTS PUBLIÉS MAIS PAS ENCORE ENTRÉS EN VIGUEUR

La nouvelle norme et interprétation qui suit n'est pas encore entrée en vigueur et n'a pas été appliquée dans le cadre de la préparation de ces états financiers consolidés:

#### *Immobilisations corporelles – Produit antérieur à l'utilisation prévue (modifications de l'IAS 16)*

Le 14 mai 2020, l'IASB a publié *Property, Plant and Equipment – Proceeds before Intended Use (Amendments to IAS 16)*.

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

PÉRIODE DE 232 JOURS TERMINÉE LE 30 JUIN 2021

## 3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

### Q) NOUVELLES NORMES COMPTABLES, INTERPRÉTATIONS ET AMENDEMENTS PUBLIÉS MAIS PAS ENCORE ENTRÉS EN VIGUEUR (SUITE)

Les modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022. L'application anticipée est permise.

Les modifications fournissent des directives sur la comptabilisation du produit de la vente des éléments qu'une société produit et vend dans le but qu'une immobilisation corporelle puisse être utilisée comme prévu, ainsi que des coûts de production connexes. Plus particulièrement, le produit de la vente d'éléments qui ont été produits avant que l'immobilisation corporelle connexe ne soit prête à être utilisée doit être comptabilisé en résultat net, de même que les coûts de production connexes.

## 4. REGROUPEMENT D'ENTREPRISES SOUS CONTRÔLE COMMUN

Le 21 janvier 2021, Yamana Gold ("Yamana") a acquis toutes les actions en circulation de Corporation Aurifère Monarques dans le cadre d'un plan d'arrangement (l'"Arrangement"). En vertu de l'Arrangement, Corporation Aurifère Monarques a procédé à une scission en faveur de ses actionnaires par l'intermédiaire de la Société. La Société a reçu tous les actifs et les passifs qui n'ont pas été vendus à Yamana, soit les éléments suivants :

- La mine Beaufor, la propriété McKenzie Break, la propriété Croinor Gold, la propriété Swanson et l'usine et la propriété Beacon, ainsi que tous les actifs et passifs liés à ces propriétés (collectivement, les "actifs transférés") ; et
- Un montant net en trésorerie de 14 millions de dollars.

En échange, la Société a émis 66 195 889 actions.

De plus, le 21 janvier 2021, Corporation Aurifère Monarques avait 11 289 473 bons de souscription (les "bons de souscription avec certificat") en circulation émis en vertu de certificats de bons de souscription individuels et 10 042 000 bons de souscription (les "bons de souscription avec acte") en circulation émis en vertu d'un acte de souscription daté du 17 septembre 2020 entre Corporation Aurifère Monarques et Société de fiducie Computershare du Canada (l'"acte de souscription").

Dans le cadre de l'Arrangement, pour chaque bon de souscription avec certificat non exercé en circulation au 21 janvier 2021, le détenteur a reçu:

- un bon de souscription de Yamana (un "bon de souscription de remplacement de Yamana") pour acheter à Yamana 0,0376 d'une action de Yamana à un prix d'exercice de 0,074 \$.
- un bon de souscription de la Société (un "bon de souscription Monarch de remplacement") pour acheter à la Société 0,2 action de la Société à un prix d'exercice moyen pondéré de 0,051 \$.

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

PÉRIODE DE 232 JOURS TERMINÉE LE 30 JUIN 2021

## 4. REGROUPEMENT D'ENTREPRISES SOUS CONTRÔLE COMMUN (SUITE)

Chaque bon de souscription avec acte de Corporation Aurifère Monarques continuera d'être régi et assujetti aux modalités de l'acte relatif aux bons de souscription, sous réserve de tout acte complémentaire, certificat de bon de souscription ou document d'exercice, selon le cas, émis par Yamana et la Société (comme elles en conviennent mutuellement, chacune agissant raisonnablement) à l'intention des détenteurs des bons de souscription avec acte pour faciliter l'exercice des bons de souscription avec acte et le paiement de la partie correspondante du prix d'exercice correspondant. Dans le cadre de l'Arrangement, pour chaque bon de souscription avec acte en circulation au 21 janvier 2021, le détenteur aura le droit de recevoir:

- 0,0376 d'une action Yamana pour un prix d'exercice net de 0,311 \$ par bon de souscription avec acte.
- 0,2 action de la Société pour un prix d'exercice net de 0,097 \$ par bon de souscription avec acte.

La transaction ci-dessus a été comptabilisée comme un regroupement d'entreprises sous contrôle commun puisqu'elle a eu lieu entre des sociétés sous contrôle commun. Par conséquent, la transaction a été évaluée dans les comptes de la Société en utilisant les valeurs comptables historiques des comptes de Corporation Aurifère Monarques. La Société a également choisi de ne pas retraitier les comparatifs pour les périodes antérieures à l'acquisition et a choisi de reconnaître la différence entre la contrepartie payée et les valeurs comptables transférées (" Ajustement d'acquisition ") comme un ajustement au déficit.

Le tableau suivant présente la comptabilisation du regroupement d'entreprises sous contrôle commun le 21 janvier 2021 :

	\$
Contrepartie payée :	
Actions ordinaires émises et de bons de souscription	43 027 328
Valeurs comptables basées sur les montants de Corporation Aurifère Monarques :	
Trésorerie	14 283 329
Autres actifs courants	3 802 469
Dépôts en fidéicommis	1 430 603
Immobilisations corporelles	13 453 013
Propriétés minières en exploration	25 107 672
Passifs courants	(587 476)
Obligation locative	(49 358)
Passifs non courants	(1 442 870)
Obligations liées à la mise hors service d'actifs	(4 865 411)
Impôts sur le revenu et impôts miniers différés	(4 801 790)
Déficit (y compris l'Ajustement d'acquisition)	(3 302 853)
	43 027 328

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

PÉRIODE DE 232 JOURS TERMINÉE LE 30 JUIN 2021

**5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

	<b>ÉQUIPEMENTS ET AMÉLIORATIONS LOCATIVES</b>	<b>DROITS D'UTILISATION</b>	<b>ACTIFS MINIERS EN CONSTRUCTION <sup>(A)</sup></b>	<b>PROPRIÉTÉ MINIÈRE BEAUFOR</b>	<b>BEAUFOR BÂTIMENTS ET ÉQUIPEMENTS <sup>(B)</sup></b>	<b>TOTAL</b>
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
<b>Coût</b>						
<b>Solde au 11 novembre 2020</b>	–	–	–	–	–	–
Regroupement d'entreprises (note 4)	550 714	95 040	10 506 782	962 688	3 627 998	15 743 222
Ajustements des obligations liées à la mise hors services (note 10 B)	–	–	100 902	(49 275)	–	51 627
Acquisitions	85 564	–	392 409	–	10 000	487 973
<b>Solde au 30 juin 2021</b>	<b>636 278</b>	<b>95 040</b>	<b>11 000 093</b>	<b>913 413</b>	<b>3 637 998</b>	<b>16 282 822</b>
<b>AMORTISSEMENT CUMULÉ</b>						
<b>Solde au 11 novembre 2020</b>	–	–	–	–	–	–
Regroupement d'entreprises (note 4)	142 680	49 224	–	317 803	1 780 502	2 290 209
Amortissement	24 155	14 137	–	–	–	38 292
<b>Solde au 30 juin 2021</b>	<b>166 835</b>	<b>63 361</b>	<b>–</b>	<b>317 803</b>	<b>1 780 502</b>	<b>2 328 501</b>
<b>VALEUR NETTE COMPTABLE</b>						
<b>Solde au 30 juin 2021</b>	<b>469 443</b>	<b>31 679</b>	<b>11 000 093</b>	<b>595 610</b>	<b>1 857 496</b>	<b>13 954 321</b>

(A) Étant donné que ces éléments ne sont pas prêts à être utilisés, les actifs miniers en construction n'ont pas encore été amortis.

(B) Étant donné que ces éléments sont en mode d'entretien et maintenance, les bâtiments et équipements de Beaufor ne sont pas amortis.

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

PÉRIODE DE 232 JOURS TERMINÉE LE 30 JUIN 2021

## 6. PROPRIÉTÉS MINIÈRES

PROPRIÉTÉS <sup>(1)(2)</sup>	11 NOVEMBRE 2020	REGROUPEMENT D'ENTREPRISES (NOTE 4)	30 JUIN 2021
	\$	\$	\$
McKenzie Break	–	3 957 574	3 957 574
Croinor Gold	–	3 013 049	3 013 049
Swanson et autres	–	1 952 556	1 952 556
	–	8 923 179	8 923 179

(1) Les propriétés minières sont toutes situées dans la province du Québec, Canada.

(2) Les claims miniers compris dans les propriétés ont été acquis avec différents accords ou par désignation sur carte et, par conséquent, les redevances applicables, le cas échéant, sont couvertes par des accords spécifiques.

## 7. ACTIFS DE PROSPECTION ET D'ÉVALUATION

11 NOVEMBRE 2020	REGROUPEMENT D'ENTREPRISES (NOTE 4)	FRAIS DE PROSPECTION		30 JUIN 2021
		\$	\$	
Croinor Gold	–	11 363 032	54 186	11 417 218
McKenzie Break	–	4 563 261	1 081 835	5 645 096
Swanson et autres	–	258 200	17 387	275 587
	–	16 184 493	1 153 408	17 337 901

Les frais de prospection et d'évaluation par nature se présentent comme suit:

	30 JUIN 2021
	\$
Frais de prospection et d'évaluation :	
Salaires, supervision et consultants	139 719
Géologie et géophysique	441 600
Test, échantillonnage et prospection	90 309
Forage, location d'équipement et autres matériaux	481 780
<b>Augmentation des frais de prospection et d'évaluation</b>	<b>1 153 408</b>
Regroupement d'entreprises (note 4)	16 184 493
Solde au début de la période	–
<b>Solde à la fin de la période</b>	<b>17 337 901</b>

## 8. OBLIGATION LOCATIVE

	OBLIGATIONS LOCATIVES
	\$
Solde au début	–
Regroupement d'entreprises (note 4)	49 358
Intérêts courus de la période	1 944
Remboursement	(16 420)
<b>Solde au 30 juin 2021</b>	<b>34 882</b>
Partie courante	34 882
Partie non courante	–

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

PÉRIODE DE 232 JOURS TERMINÉE LE 30 JUIN 2021

### 9. AUTRES PASSIFS

	30 JUIN 2021
Passif lié aux actions accréditives (note 13)	\$ 1 667 518
Option de rachat d'une redevance de 1% NSR sur la propriété minière Beaufor (note 20)	1 527 964
<b>Solde au 30 juin 2021</b>	<b>3 195 482</b>
Partie courante	1 527 964
Partie non courante	1 667 518

L'option de rachat d'une redevance de 1% NSR sur la propriété minière Beaufor est comptabilisée comme instrument financier et la charge de désactualisation est constatée à titre de charges financières dans l'état consolidé de la perte nette et du résultat global. Des intérêts courus de 85 094 \$ sont comptabilisés pour la période de 232 jours terminée le 30 juin 2021.

La Société a aussi une facilité de crédit avec une banque canadienne de 2 000 000 \$ portant intérêt au taux préférentiel plus 2,5 %. La facilité est garantie par le même montant de certificat de placement garanti. La facilité n'est pas utilisée au 30 juin 2021.

### 10. OBLIGATIONS LIÉES À LA MISE HORS SERVICE D'ACTIFS

Les activités de production et d'exploration de la Société sont assujetties à diverses lois ainsi qu'à divers règlements fédéraux et provinciaux régissant la protection de l'environnement. Ces lois et règlements sont en constante évolution et tendent généralement à imposer des restrictions de plus en plus sévères. La Société effectue ses activités de manière à protéger adéquatement l'environnement et la santé publique. La Société a comptabilisé les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations des sites miniers en se basant sur la meilleure estimation des coûts futurs établie par la direction, basée sur les informations disponibles à la fin de chaque période. La meilleure estimation des coûts futurs est le montant que la Société devrait raisonnablement payer pour éteindre son obligation à la clôture du site. Les coûts futurs sont actualisés en utilisant un taux d'actualisation avant impôts reflétant les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à ce passif. Ces estimations sont sujettes à des changements à la suite de modifications aux lois et règlements ou si de nouveaux événements surviennent.

Le taux d'inflation (ajusté pour tenir compte des risques spécifiques à ce passif) utilisé pour déterminer la valeur future des obligations est basé sur la durée prévue des opérations, est de 3,5 %. Le taux reflétant les appréciations actuelles par le marché utilisé pour déterminer la valeur actualisée des obligations est de 1,8 %. L'échéancier des paiements a été déterminé en tenant compte des réserves prouvées et probables, du niveau de production annuelle prévue et de la durée de vie estimée des mines et de l'usine.

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

PÉRIODE DE 232 JOURS TERMINÉE LE 30 JUIN 2021

### **10. OBLIGATIONS LIÉES À LA MISE HORS SERVICE D'ACTIFS (SUITE)**

Le tableau suivant présente les mouvements de trésoreries estimés non actualisés découlant des coûts futurs de restauration utilisés dans le calcul des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations de l'exercice terminé le 30 juin 2021 :

	<b>MONTANT TOTAL ESTIMÉ DES MOUVEMENTS DE TRÉSORERIE</b>	<b>ÉCHÉANCIER PRÉVU DU PAIEMENT DES MOUVEMENTS DE TRÉSORERIE</b>
	\$	
Mine Beaufor	1 100 482	2028 et suivants
Usine Beacon	4 014 615	2035 et suivants
Croinor Gold	555 315	2035 et suivants
McKenzie Break	282 232	2035 et suivants
	<b>5 952 644</b>	

#### **A) GARANTIES FINANCIÈRES**

Le tableau suivant présente la répartition des garanties financières émises au 30 juin 2021:

	<b>30 JUIN 2021</b>
	\$
Mine Beaufor	851 043
Usine Beacon	2 437 500
McKenzie Break	141 117
Croinor Gold	416 155
	<b>3 845 815</b>

Au 30 juin 2021, la Société avait conclu une entente avec une compagnie d'assurances pour fournir des cautionnements pour 3 411 023 \$ au gouvernement du Québec conformément aux exigences selon les plans de remise de restauration approuvés par le gouvernement du Québec. La Société a également fait des dépôts en trésorerie auprès du gouvernement du Québec pour un montant de 434 792 \$ ainsi qu'à la compagnie d'assurances en lien avec les cautionnements pour un montant de 1 023 307 \$. Ces dépôts totalisent 1 458 099 \$ au 30 juin 2021.

#### **B) RÉPARTITION DES OBLIGATIONS**

Le tableau suivant présente la répartition des obligations de mise hors service d'actifs au 30 juin 2021 :

	<b>30 JUIN 2021</b>
	\$
Mine Beaufor	999 527
Usine Beacon	3 108 060
Croinor Gold	555 315
McKenzie Break	282 232
	<b>4 945 134</b>

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

PÉRIODE DE 232 JOURS TERMINÉE LE 30 JUIN 2021

## 10. OBLIGATIONS LIÉES À LA MISE HORS SERVICE D'ACTIFS (SUITE)

### B) RÉPARTITION DES OBLIGATIONS (SUITE)

Les obligations liées à la mise hors service d'actifs ont varié de la façon suivante au cours de la période:

	<b>30 JUIN 2021</b>
Solde au 11 novembre 2020	\$ —
Regroupement d'entreprises (note 4)	4 865 411
Modifications des hypothèses	51 627
Charge de désactualisation	28 096
<b>Solde au 30 juin 2021</b>	<b>4 945 134</b>

## 11. CAPITAL-ACTIONS ET BONS DE SOUSCRIPTION

Autorisé :

Nombre illimité d'actions ordinaires, sans valeur nominale.

Les mouvements dans le capital-actions et les bons de souscription de la Société se détaillent comme suit:

	NOMBRE DE BONS DE SOUSCRIPTION <sup>(2)</sup>	NOMBRE D'ACTIONS ÉMISES	MONTANT
<b>Solde au début</b>	—	—	—
Émission initiale d'action	—	1	1
Annulation de l'action initiale	—	(1)	(1)
Émission d'actions et de bons de souscription en relation avec le regroupement d'entreprises sous contrôle commun (note 4)	11 289 473	66 195 889	43 027 328
Émission d'actions accréditives <sup>(1)</sup>	—	3 450 984	2 829 807
Émission d'action et bons de souscription	4 159 750	8 319 500	6 655 600
Exercice de bons de souscription Monarch de remplacement	(333 182)	66 636	16 626
Octroi de bons de souscription aux courtiers	706 229	—	204 162
<b>Solde au 30 juin 2021</b>	<b>15 822 270</b>	<b>78 033 009</b>	<b>52 733 523</b>

<sup>(1)</sup> La valeur comptable des actions accréditives est présentée, déduction faite du passif lié à la prime sur actions accréditives de 2 251 914 \$ qui a été enregistré lors des émissions des actions accréditives durant le financement du 4 mars 2021.

<sup>(2)</sup> À l'exclusion des bons de souscription avec acte émis par Corporation Aurifère Monarques (note 11 D).

Le 4 mars 2021, la Société a réalisé un financement accréditif de 863 143 actions accréditives provinciales au prix de 1,75 \$ et de 2 587 841 actions accréditives fédérales au prix de 1,38 \$ pour un produit brut de 5 081 721 \$. La Société a payé des frais de 542 677 \$ ainsi que l'octroi de 207 059 bons de souscription aux courtiers au prix d'exercice de 1,38 \$ expirant le 4 mars 2023.

Le 29 juin 2021, la Société a conclu un placement privé visant l'émission de 8 319 500 unités au prix de 0,80 \$ par unité, pour un produit brut de 6 655 600 \$. Chaque unité est composée d'une action ordinaire et d'un demi bon de souscription. Chaque bon de souscription entier permet d'acheter une action ordinaire au prix d'exercice de 1,05 \$ pour une période de 24 mois après la clôture du financement. La Société a payé des frais de 581 137 \$ ainsi que l'octroi de 499 170 bons de souscription aux courtiers au prix d'exercice de 0,87 \$ expirant le 29 juin 2023.

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

PÉRIODE DE 232 JOURS TERMINÉE LE 30 JUIN 2021

## 11. CAPITAL-ACTIONS ET BONS DE SOUSCRIPTION (SUITE)

### A) BONS DE SOUSCRIPTION DE LA SOCIÉTÉ

Les changements dans les bons de souscription de la Société se détaillent comme suit. Chaque bon de souscription permet d'acquérir une action ordinaire de la Société :

	<b>PÉRIODE DE 232 JOURS TERMINÉE LE 30 JUIN 2021</b>	
	<b>Nombre de bons de souscription</b>	<b>Prix d'exercice moyen pondéré</b>
		\$
En circulation, au 11 novembre 2020	—	—
Octroyés	4 159 750	1,05
<b>En circulation, à la fin de la période</b>	<b>4 159 750</b>	<b>1,05</b>

Le tableau ci-après résume l'information relative aux bons de souscription :

<b>NOMBRE DE BONS DE SOUSCRIPTION EN CIRCULATION AU 30 JUIN 2021</b>	<b>PRIX D'EXERCICE</b>	<b>DATE D'EXPIRATION</b>
4 159 750 (exerçables)	\$ 1,05	Juin 2023

### B) BONS DE SOUSCRIPTION MONARCH DE REMPLACEMENT

Les changements dans les bons de souscription de remplacement de Monarch ont été les suivants. Chaque bon de souscription de remplacement Monarch permet d'acquérir 0,2 action ordinaire de la Société :

	<b>PÉRIODE DE 232 JOURS TERMINÉE LE 30 JUIN 2021</b>	
	<b>Nombre de bons de souscription</b>	<b>Prix d'exercice moyen pondéré</b>
		\$
En circulation, au 11 novembre 2020	—	—
Émission de bons de souscription en relation avec le regroupement d'entreprises sous contrôle commun (note 4)	11 289 473	0,05
Exercés	(333 182)	0,05
<b>En circulation, à la fin de la période</b>	<b>10 956 291</b>	<b>0,05</b>

Voir note 4 pour plus de détails sur les bons de souscription de remplacement de Monarch.

Le tableau suivant résume les informations relatives aux bons de souscription de remplacement Monarch:

<b>NOMBRE DE BONS DE SOUSCRIPTION EN CIRCULATION AU 30 JUIN 2021</b>	<b>PRIX D'EXERCICE</b>	<b>DATE D'EXPIRATION</b>
1 375 040 (exerçables)	\$ 0,08	Septembre 2022
9 581 251 (exerçables)	0,05	Juin 2023
<b>10 956 291</b>		

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

PÉRIODE DE 232 JOURS TERMINÉE LE 30 JUIN 2021

## 11. CAPITAL-ACTIONS ET BONS DE SOUSCRIPTION (SUITE)

### C) BONS DE SOUSCRIPTION OCTROYÉS AUX COURTIERS

Les changements dans les bons de souscription de la Société octroyés aux courtiers se détaillent comme suit. Chaque bon de souscription permet d'acquérir une action ordinaire de la Société :

	<b>PÉRIODE DE 232 JOURS TERMINÉE LE 30 JUIN 2021</b>	
	<b>Nombre de bons de souscription</b>	<b>Prix d'exercice moyen pondéré</b>
		\$
En circulation, au 11 novembre 2020	—	—
Octroyés	706 229	1,02
<b>En circulation, à la fin de la période</b>	<b>706 229</b>	<b>1,02</b>

Le tableau ci-après résume l'information relative aux bons de souscription octroyés aux courtiers :

<b>NOMBRE DE BONS DE SOUSCRIPTION EN CIRCULATION</b>	<b>PRIX D'EXERCICE</b>	<b>DATE D'EXPIRATION</b>
<b>AU 30 JUIN 2021</b>		
207 059 (exerçables)	\$ 1,38	Mars 2023
499 170 (exerçables)	0,87	Juin 2023
<b>706 229</b>		

La juste valeur des bons de souscription octroyés est déterminée à l'aide du modèle d'évaluation des options de Black et Scholes, en fonction des hypothèses moyennes pondérées suivantes :

	<b>PÉRIODE DE 232 JOURS TERMINÉE LE 30 JUIN 2021</b>
Taux d'intérêt sans risque	0,39 %
Taux de dividende attendu	— %
Volatilité attendue	80 %
Durée de vie prévue des options	2 ans
Prix moyen pondéré par action	0,87 \$
Prix d'exercice moyen pondéré des bons de souscription octroyés aux courtiers	1,02 \$
Juste valeur moyenne pondérée des bons de souscription octroyés aux courtiers au cours de la période	0,29 \$

### D) BONS DE SOUSCRIPTION AVEC ACTE DE FIDUCIE

Le tableau suivant résume les informations relatives aux bons de souscription de l'acte de fiducie :

<b>NOMBRE DE BONS DE SOUSCRIPTION AVEC ACTE DE FIDUCIE EN CIRCULATION</b>	<b>DATE D'EXPIRATION</b>
<b>AU 30 JUIN 2021</b>	
<b>10 042 000 (exerçables)</b>	<b>Septembre 2022</b>

Chaque bon de souscription avec acte de fiducie permet d'acquérir 0,2 action ordinaire de la Société pour un prix d'exercice net de 0,097 \$ par bon de souscription (voir la note 4 pour plus de détails).

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

PÉRIODE DE 232 JOURS TERMINÉE LE 30 JUIN 2021

## 11. CAPITAL-ACTIONS ET BONS DE SOUSCRIPTION (SUITE)

### E) UNITÉS D'ACTIONS RESTREINTES

La Société a établi le plan d'unités d'actions restreintes (« UAR ») de Corporation Minière Monarch, en vertu duquel le conseil d'administration de la Société peut, de temps à autre, accorder des UAR aux dirigeants, employés et consultants de la Société.

Chaque UAR permet au participant de recevoir, à la discrétion de la Société, une action ordinaire, son équivalent en espèces ou une combinaison d'actions ordinaires et d'espèces. La Société a l'intention de régler ces UAR sous forme d'actions ordinaires et, par conséquent, le régime d'unités d'actions restreintes de Corporation Minière Monarch est considéré comme un régime réglé en actions. Au moment de l'octroi des UAR en vertu du régime d'unités d'actions restreintes de Corporation Minière Monarch, le conseil d'administration détermine, à sa seule discrétion, les conditions d'acquisition, la période de règlement ou les autres conditions applicables à cet octroi.

Les UAR donnent au détenteur le droit de recevoir un nombre déterminé d'actions ordinaires à la date d'acquisition spécifiée. La charge de rémunération liée aux UAR est comptabilisée sur la période d'acquisition des droits en fonction de la juste valeur des actions ordinaires de la société à la date d'attribution et des attributions dont l'acquisition est prévue. La juste valeur est calculée par rapport au cours de clôture des actions ordinaires de la société à la TSX le jour ouvrable précédent la date d'attribution. À la date de règlement, une action ordinaire est émise pour chaque UAR, après déduction de tout impôt sur le revenu payable sur le bénéfice gagné par le détenteur de l'UAR qui doit être remis par la Société aux autorités fiscales.

Les changements dans les UAR de la Société accordées aux dirigeants et employés ont été les suivants :

PÉRIODE DE 232 JOURS TERMINÉE LE 30 JUIN 2021		
	Nombre d'UAR	Valeur Moyenne pondérée intrinsèque à la date d'attribution
En circulation, au 11 novembre 2020	—	\$ —
Octroyés	1 405 500	0,85
<b>En circulation, à la fin de la période</b>	<b>1 405 500</b>	<b>0,85</b>

La Société a émis 1 235 500 UAR en mars 2021, 70 000 UAR en mai 2021 et 100 000 UAR en juin 2021. Ces UAR seront acquises sur les 3 prochaines années à chaque date d'anniversaire.

La juste valeur des UAR est comptabilisée comme une charge de rémunération sur la période d'acquisition des droits. Pour la période de 232 jours terminée le 30 juin 2021, la rémunération totale fondée sur des actions liées aux UAR s'est élevée à 216 565 \$ et est classée dans la rémunération fondée sur des actions dans l'état consolidé de la perte nette et du résultat global.

## 12. OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS

Les actionnaires de la Société ont approuvé un plan d'options d'achat d'actions (le "plan") en vertu duquel le conseil d'administration peut accorder aux employés, dirigeants, administrateurs et consultants de la Société des options d'achat d'actions visant à acquérir des actions ordinaires en nombre, selon des modalités et à des prix d'exercice déterminés par le conseil d'administration. Le prix d'exercice ne peut être inférieur au prix du marché des actions ordinaires au moment de l'attribution.



## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

PÉRIODE DE 232 JOURS TERMINÉE LE 30 JUIN 2021

### **12. OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS (SUITE)**

Le plan prévoit que le nombre maximum d'actions ordinaires de la Société pouvant être réservées pour émission dans le cadre du plan ne doit pas être supérieur à 10 % des actions émises et en circulation de la Société.

Le nombre maximum d'actions ordinaires qui peuvent être réservées à un seul détenteur à des fins d'émission dans le cadre du régime ne peut dépasser 5 % des actions ordinaires en circulation au moment de l'acquisition et ne peut dépasser 2 % des actions ordinaires en circulation pour les consultants et les représentants des relations avec les investisseurs, et expirent au plus tard cinq ans après leur attribution. Si un titulaire d'options quitte la Société, ses options expirent normalement, au plus tard, un an après son départ, sous réserve des conditions établies par le plan. La période d'acquisition des options d'achat d'actions varie de l'acquisition immédiate à 36 mois après la date d'acquisition et la durée de vie des options varie de deux à cinq ans.

Les changements dans les options d'achat d'actions de la Société accordées aux administrateurs, dirigeants, employés et consultants ont été les suivants :

		<b>PÉRIODE DE 232 JOURS TERMINÉE LE 30 JUIN 2021</b>	
		<b>Nombre d'options</b>	<b>Prix d'exercice moyen pondéré</b>
En circulation, au 11 novembre 2020		—	\$ —
Octroyés		2 264 000	1,00
<b>En circulation, à la fin de la période</b>		<b>2 264 000</b>	<b>1,00</b>
<b>Exercables, à la fin de la période</b>		—	—

Le tableau suivant résume les informations relatives aux options d'achat d'actions :

<b>NOMBRE D'OPTIONS EN CIRCULATION AU 30 JUIN 2021</b>	<b>PRIX D'EXERCICE</b>	<b>DATE D'EXPIRATION</b>
<b>EN CIRCULATION</b>	<b>EXERCÉABLE</b>	<b>\$</b>
2 264 000	—	1,00

Pour la période de 232 jours terminée le 30 juin 2021, l'application du modèle de la juste valeur a donné lieu à une charge de 188 006 \$ comptabilisée dans la rémunération à base d'actions dans l'état consolidé de la perte nette et du résultat global.

La juste valeur des options sur actions attribuées est déterminée à l'aide du modèle d'évaluation des options de Black et Scholes, en fonction des hypothèses moyennes pondérées suivantes :

		<b>PÉRIODE DE 232 JOURS TERMINÉE LE 30 JUIN 2021</b>
Taux d'intérêt sans risque		0,87 %
Taux de dividende attendu		— %
Volatilité attendue		80 %
Durée de vie prévue des options		5 ans
Prix moyen pondéré par action		0,85 \$
Prix d'exercice moyen pondéré des options octroyés		1,00 \$
Juste valeur moyenne pondérée des options d'achat d'actions octroyés au cours de la période		0,52 \$

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

PÉRIODE DE 232 JOURS TERMINÉE LE 30 JUIN 2021

## 13. ENGAGEMENTS

### A) REDEVANCES

Propriétés	Redevances sur revenus nets de fonderie (NSR)
Beaufor .....	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ 1,0 % payable après que la Société aura produit 100 000 onces d'or</li> <li>➤ 3,0% (réduction de 1% lorsque les redevances payées seront supérieures à 5 M\$ et 1% rachetable pour 2,5 M\$ jusqu'en mai 2025)</li> <li>➤ Autres</li> </ul>
Croinor Gold.....	➤ 1,5 %
McKenzie Break.....	➤ 1,5 % (0,5 % rachetable pour 750 000 \$)
Swanson.....	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ 1,5 % (0,5 % rachetable pour 750 000 \$)</li> <li>➤ 2,0 % (1% rachetable pour 1 M\$ US)</li> </ul>

Des modifications ont été apportées aux redevances après le 30 juin 2021, se référer à la note 20.

### B) ACTIONS ACCRÉDITIVES

La Société s'est engagée à débourser, avant certaines dates, des montants en frais d'exploration et d'évaluation admissibles, conformément à la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et à la Loi sur les impôts du Québec, et à transférer ces déductions fiscales aux souscripteurs des investissements en actions accréditives complétés de chacun des financements. En ce qui concerne ces engagements, le tableau ci-dessous fournit des détails importants :

DATE DU FINANCEMENT	MONTANT DU FINANCEMENT	DATE LIMITE DE DÉCAISSEMENT	PASSIF LIÉ AUX ACTIONS	
			FONDS RÉSERVÉS AU 30 JUIN 2021	ACCRÉDITIVES AU 30 JUIN 2021
4 mars 2021	5 081 721	31 décembre 2022	3 982 052	1 667 518

## 14. AUTRES INFORMATIONS SUR L'ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA PERTE NETTE ET DU RÉSULTAT GLOBAL

### A) ADMINISTRATION

	PÉRIODE DE 232 JOURS TERMINÉE LE 30 JUIN 2021
Salaires, jetons de présence et avantages afférents	\$ 820 101
Rémunération à base d'actions	404 571
Consultants et honoraires professionnels	360 952
Frais de bureau, assurances, taxes et permis	84 190
Relations avec les investisseurs et frais de représentation	53 360
Amortissement des équipements et améliorations locatives	24 155
Amortissement des droits d'utilisation	14 137
	<b>1 761 466</b>

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

PÉRIODE DE 232 JOURS TERMINÉE LE 30 JUIN 2021

## **14. AUTRES INFORMATIONS SUR L'ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA PERTE NETTE ET DU RÉSULTAT GLOBAL (SUITE)**

### **B) ENTRETIEN ET MAINTENANCE**

	PÉRIODE DE 232 JOURS TERMINÉE LE 30 JUIN 2021
	\$
Beaufor	2 428 162
Beacon	329 596
	<b>2 757 758</b>

### **C) CHARGES FINANCIÈRES**

	PÉRIODE DE 232 JOURS TERMINÉE LE 30 JUIN 2021
	\$
Intérêts sur option de rachat d'une redevance	85 094
Intérêts sur les obligations locatives	1 944
Charge de désactualisation	28 096
Autres	49 460
	<b>164 594</b>

## **15. AUTRES INFORMATIONS RELATIVES AUX FLUX DE TRÉSORERIE**

	PÉRIODE DE 232 JOURS TERMINÉE LE 30 JUIN 2021
	\$
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement :	
Taxes sur les produits et autres débiteurs	(548 116)
Stocks	(35 161)
Charges payées d'avance et dépôts	115 230
Fournisseurs et autres crébiteurs	2 393 716
	<b>1 925 669</b>

	PÉRIODE DE 232 JOURS TERMINÉE LE 30 JUIN 2021
	\$
Élément sans effet sur les flux de trésorerie :	
Variation des comptes fournisseurs et autres crébiteurs relatifs aux actifs de prospection et d'évaluation	718 330

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

PÉRIODE DE 232 JOURS TERMINÉE LE 30 JUIN 2021

### 16. RÉMUNÉRATION

#### A) RÉMUNÉRATION TOTALE

	PÉRIODE DE 232 JOURS TERMINÉE LE 30 JUIN 2021
Salaires, jetons de présence et autres avantages sociaux	\$ 1 741 722
Rémunération à base d'actions	404 571
Régime à cotisations définies	64 315
Régimes gouvernementaux	251 020
	<b>2 461 628</b>

Au 30 juin 2021, les fournisseurs et autres créateurs incluaient un montant de 317 328 \$ à payer relativement aux salaires et autres avantages.

#### B) RÉMUNÉRATION DES PRINCIPAUX DIRIGEANTS

Les principaux dirigeants comprennent les membres du conseil d'administration et les hauts dirigeants de la Société composés du président et chef de la direction, du vice-président finance et chef de la direction financière et du vice-président, développement corporatif.

La rémunération des principaux dirigeants comprend les charges suivantes:

	PÉRIODE DE 232 JOURS TERMINÉE LE 30 JUIN 2021
Salaires, jetons de présence et autres avantages sociaux	\$ 393 879
Rémunération à base d'actions	234 269
Régime à cotisations définies	15 100
Régimes gouvernementaux	45 005
	<b>688 253</b>

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

PÉRIODE DE 232 JOURS TERMINÉE LE 30 JUIN 2021

### 17. IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS ET IMPÔTS MINIERS DIFFÉRÉS

La dépense d'impôts attribuable aux résultats diffère des montants calculés par application du taux d'imposition combiné et provincial de 26,55 % au bénéfice (perte) avant impôts en raison des éléments suivants:

	PÉRIODE DE 232 JOURS TERMINÉE LE 30 JUIN 2021
	\$
Perte avant impôts	(7 365 309)
Recouvrement d'impôts prévu	(1 951 807)
Augmentation des impôts résultant des éléments :	
Paiements fondés sur des actions, non déductibles	107 211
Impôts différés découlant des actifs de prospection et d'évaluation financés par des actions accréditives	291 413
Dépenses non déductibles et autres	(65 232)
Déduction du recouvrement de l'impôt minier	8 670
Écart permanent découlant des autres produits liés aux actions accréditives	(154 865)
Dépense d'impôts miniers différés	(2 297)
Recouvrement d'impôt sur les résultats	(1 766 907)

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

PÉRIODE DE 232 JOURS TERMINÉE LE 30 JUIN 2021

### **17. IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS ET IMPÔTS MINIERS DIFFÉRÉS (SUITE)**

Les variations dans les différences temporelles au cours de la période de 232 jours terminée le 30 juin 2021 se détaillent comme suit :

	SOLDE AU DÉBUT	RECONNNU LORS DU REGROUPEMENT D'ENTREPRISES (NOTE 4)		RECONNNU DANS LES RÉSULTATS	RECONNNU DANS LES CAPITAUX PROPRES		SOLDE AU 30 JUIN 2021
		\$	\$		\$	\$	
Actifs d'impôts différés							
Immobilisations corporelles	–	170 693	14 907	–	185 600		
Propriétés minières	–	184 306	–	–	184 306		
Pertes d'exploitation	–	2 460 172	1 534 018	–	3 994 190		
Obligations liées à la mise hors service d'actifs	–	1 142 176	58 003	–	1 200 179		
Impôts miniers différés	–	482 607	2 297	–	484 904		
Frais d'émission d'actions	–	30 000	(69 562)	297 811	258 249		
	–	4 469 954	1 539 663	297 811	6 307 428		
Passifs d'impôts différés							
Impôts miniers différés	–	(1 821 160)	(8 670)	–	(1 829 830)		
Propriétés minières	–	(2 492 885)	565 699	–	(1 927 186)		
Immobilisations corporelles	–	(1 284 069)	(24 299)	–	(1 308 368)		
Actifs de prospection et d'évaluation	–	(3 666 630)	(305 486)	–	(3 972 116)		
Dette et autres	–	(7 000)	–	–	(7 000)		
	–	(9 271 744)	227 244	–	(9 044 500)		
	–	(4 801 790)	1 766 907	297 811	(2 737 072)		

La Société a des actifs d'impôts miniers différés de 861 331\$ non comptabilisés au titre de ces éléments, car il n'est pas probable qu'un bénéfice imposable sera disponible et dont la Société pourrait utiliser les avantages de celui-ci.

### **18. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES FINANCIERS**

#### **Juste valeur des instruments financiers**

Les actifs et passifs financiers courants, qui comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les autres débiteurs et les fournisseurs et autres créateurs, se rapprochent de leur juste valeur en raison de leur échéance immédiate ou à court terme. Par conséquent, aucun détail concernant leur juste valeur n'est présenté ci-dessous.

La valeur comptable des dépôts en fidéicommis s'approche de leur juste valeur en raison de leur nature

La valeur comptable des passifs non courants, qui comprennent l'option de rachat d'une redevance sur la propriété Beaufor, est proche de sa juste valeur. La juste valeur de ces passifs financiers est calculée sur la base de la valeur actuelle des sorties de fonds en capital et en intérêts qui sont actualisées aux taux du marché à la date de clôture en tenant compte du risque de crédit de la Société.

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

PÉRIODE DE 232 JOURS TERMINÉE LE 30 JUIN 2021

## 18. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES FINANCIERS (SUITE)

### Juste valeur des instruments financiers (suite)

Le tableau suivant présente la valeur comptable et la juste valeur des actifs et passifs financiers, ainsi que leur niveau dans la hiérarchie des justes valeurs :

AU 30 JUIN 2021	VALEUR COMPTABLE	JUSTE VALEUR	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3
	\$	\$	\$	\$	\$
<b>Passif financier évalué au coût amorti</b>					
Option de rachat d'une redevance	1 527 964	1 527 964	–	–	1 527 964

### Exposition et gestion des risques

La Société est exposée à plusieurs risques à différents niveaux. Le type de risque et la manière dont l'exposition est gérée sont décrits ci-après :

#### A) RISQUE DU MARCHÉ

Le risque du marché est le risque des variations de prix, tels que les taux d'intérêt et les taux de change. L'objectif de la gestion du risque du marché est de gérer et de contrôler les expositions au risque du marché dans des paramètres acceptables, tout en optimisant le rendement.

##### Risque lié au taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt désigne le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. Les équivalents de trésorerie et les dépôts en fidéicommis portent intérêt à un taux fixe. En ce qui concerne ces derniers, la Société est exposée à une variation limitée de la juste valeur car ils sont remboursables à tout moment ou la Société a l'intention de les utiliser à court terme pour ses opérations. L'exposition de la Société au risque de flux de trésorerie lié au taux d'intérêt sur ses passifs financiers à long terme est limitée, car ils portent intérêt à taux fixe.

#### B) RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit est le risque de perte financière pour la Société si une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas ses obligations contractuelles. Le risque de crédit provient principalement de la trésorerie et des équivalents de trésorerie et les dépôts en fidéicommis de la Société et la valeur comptable de ces actifs financiers représente l'exposition maximale de la Société au risque de crédit à la date des états financiers consolidés. Le risque de crédit sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie et sur les dépôts en fidéicommis est limité car les contreparties sont des banques et des compagnies d'assurance ayant des cotes de crédit élevées attribuées par des agences de notation internationales et par le gouvernement du Canada.

#### C) RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est le risque que la Société ne soit pas en mesure d'honorer les obligations financières associées à ses passifs financiers à leur échéance. La Société gère le risque de liquidité par la gestion de sa structure de capital. Elle gère également le risque de liquidité en surveillant continuellement les flux de trésorerie réels et projetés.

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

PÉRIODE DE 232 JOURS TERMINÉE LE 30 JUIN 2021

## 18. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES FINANCIERS (SUITE)

### C) RISQUE DE LIQUIDITÉ (SUITE)

Au 30 juin 2021, tous les passifs financiers et autres obligations de la Société étaient exigibles dans les 12 prochains mois (à l'exception de l'option de rachat d'une redevance) et la Société disposait de fonds suffisants pour faire face à ses passifs financiers courants.

Le tableau suivant présente les passifs financiers de la société en fonction des échéances contractuelles, y compris les intérêts à payer, au 30 juin 2021 :

	VALEUR COMPTABLE	FLUX DE TRÉSORERIE			12 À 24 MOIS	PLUS DE 24 MOIS
		CONTRACTUELS	0 À 12 MOIS			
Fournisseurs et autres crébiteurs	\$ 3 002 749	\$ 3 002 749	\$ 3 002 749		\$ —	\$ —
Option de rachat d'une redevance	1 527 964	2 500 000	—	—	2 500 000	
	<b>4 530 713</b>	<b>5 502 749</b>	<b>3 002 749</b>		<b>—</b>	<b>2 500 000</b>

## 19. GESTION DU CAPITAL

Au 30 juin 2021, le capital de la Société consiste en des capitaux propres totalisant 49 812 381 \$.

L'objectif de gestion du capital de la Société est de s'assurer qu'elle dispose d'un capital suffisant pour poursuivre les obligations de son plan d'exploration et ainsi assurer la croissance de ses actifs. Elle a également pour objectif de s'assurer qu'elle dispose de suffisamment de liquidités pour financer ses frais de prospection et d'évaluation, ses activités d'investissement et ses besoins en fonds de roulement.

Afin de maintenir ou d'ajuster la structure de capital, la Société peut émettre de nouveaux instruments de capitaux, obtenir du financement par emprunt et acquérir ou vendre des propriétés minières pour améliorer sa performance et sa flexibilité financière.

L'accès au financement est tributaire de la situation économique ainsi que de l'état des marchés boursiers et du crédit.

La Société est soumise à des exigences réglementaires liées à l'utilisation de fonds levés par financement accréditif, ceux-ci devant obligatoirement être dépensés en frais d'exploration admissibles en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu du Canada* et la *Loi sur les impôts du Québec* (voir note 13 B)). Au cours de l'exercice, la Société a respecté toutes ses obligations réglementaires. La Société n'a pas de politique de dividendes.

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

PÉRIODE DE 232 JOURS TERMINÉE LE 30 JUIN 2021

## 20. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE

### Vente de redevances

Le 5 août 2021, la Société a vendu des redevances à Gold Royalty Corp. en contrepartie de 11,25M \$ en trésorerie. Cette somme est recevable en deux tranches, soit 7,5M \$ à la clôture de la transaction et 3,75M \$ après 6 mois. L'entente comprend les redevances suivantes :

- 2,50 % sur les revenus nets de fonderie de la production à Croinor, McKenzie Break et Swanson (1,25 % rachetable pour une somme de 2M \$ par redevance après le 31 décembre 2027 pour une période de 30 jours si le prix de l'or au London Bullion Market Association dépasse 2 000 \$US pendant 30 jours consécutifs).
- 2,50 \$ par tonne usinée à l'usine Beacon provenant de la mine Beaufor.

Gold Royalty Corp. fera également l'acquisition de l'option de rachat d'une redevance de 1 % NSR sur la propriété minière Beaufor (note 9) auprès de la Caisse de dépôt et placement du Québec et les droits de rachat existants de la Société relatifs à un NSR de 1 % seront annulés et supprimés.

### Prêt à terme

Le 14 août 2021, la Société a contracté un prêt à terme d'une durée de 3 ans avec Investissement Québec (« IQ ») d'un montant de 13,5M \$. Ce prêt sera remboursable en paiements trimestriels égaux de capital sur une durée de 8 ans à compter du 1<sup>er</sup> anniversaire du prêt. Le solde du prêt à être remboursé à l'échéance sera de 10,125M \$ (75% du montant du prêt).

Le prêt est garanti par une hypothèque de premier rang sur l'universalité des actifs mobiliers et immobiliers de la Société.

Ce prêt à terme portera intérêt au taux de :

- 6 % annuel jusqu'au redémarrage des installations de Beaufor et Beacon. Le redémarrage sera considéré comme prouvé avec un justificatif de production de 1 150 onces d'or sur 30 jours glissants à l'usine Beacon, avec du minerai provenant exclusivement de la mine Beaufor
- 5 % annuel pendant la 1<sup>ère</sup> année de production, payé trimestriellement.  
La 1<sup>ère</sup> année de production sera considéré comme prouvée lorsque les conditions suivantes seront respectées :
  - un justificatif de production de 22 500 onces d'or sur 365 jours glissants à l'usine Beacon, avec du minerai provenant exclusivement de la mine Beaufor
  - un justificatif de production de 8 000 onces d'or sur 90 jours glissants à l'usine Beacon, avec du minerai provenant exclusivement de la mine Beaufor
  - un BAIIA sur 12 mois de 8M \$
- 4 % annuel après la 1<sup>ère</sup> année de production avec BAIIA audité, payé trimestriellement.

Montant d'encaisse minimal pendant la durée du prêt fixé à 6M \$ et placé dans un compte de banque avec accès restreint et dont la libération sera soumise à l'autorisation d'IQ ou bien aux étapes suivantes :

- 2M \$ libérés au redémarrage des 2 installations (même condition que pour le changement de taux d'intérêt)
- 2M \$ libérés à la fin de la première année de production (même condition que pour le changement de taux d'intérêt)
- 2M \$ libérés au remboursement du prêt